

Conditions de participation:

- L'exposition est ouverte **uniquement aux résidents** de la Commune de Strassen.
- **Une seule œuvre** par artiste est admise. L'artiste respecte le thème « **Eis Gemeng** » et déclare l'œuvre de sa propre création et certifie d'être en possession de tous les droits intellectuels et droits d'auteurs nécessaires pour l'exposition publique de l'œuvre.
- L'œuvre doit être pourvue d'un dispositif d'accrochage solide et facile à monter.
- Toute technique artistique est admise.
- L'administration communale de Strassen souscrit une police d'assurance et prend en charge tous les frais de l'exposition.
- Le Service Culturel de la Commune de Strassen se réserve le droit de faire une sélection des œuvres destinées à être exposées et de reproduire les œuvres pour des moyens publicitaires.
- Le formulaire d'inscription doit être accompagné d'une ou de plusieurs photos de l'œuvre.
- Le formulaire est à renvoyer dûment rempli au plus tard pour le **28.10.2024** à la Commune de Strassen c/o Service Culturel B.P.22 L-8001 Strassen ou par e-mail à culture@strassen.lu.
- L'artiste accepte les conditions de participation et déclare son consentement au traitement de ses données personnelles dans le cadre de l'exposition « Stroossener Kënschtler» en conformité avec la loi du 1er août 2018 portant organisation de la CNPD et du régime général sur la protection des données (RGPD).